AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0296
FR0004040608-FS0131

24 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ABC ARBITRAGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2014, la société anonyme Eximium (48 avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 février 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir 2 747 488 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABC ARBITRAGE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 52 265 990 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.